

Image not found or type unknown



Recherche d'une loi concernant le ravalement d'une résidence

Par **safire**, le **28/03/2009** à **13:14**

bonjour,rnj'aimerais savoir le nombre de devis que le syndic doit nous proposer quand un ravalement est envisagé. Ainsi que le nombre de moyens de paiements qu'il doit proposer.rnJe ne trouve pas la loi qui en parle et qui me serait pourtant d'une grande utilité.rnrnActuellement le syndic nous a proposé un seul devis et ne veut pas à priori en chercher d'autre , nous disant que tous les devis sont pareil. Les copropriétaires sont globalement mécontents et se sentent manipulés.rnrnMerci par avance de vos réponses.

Par **Paula**, le **28/03/2009** à **15:41**

Bonjour,rnrnJe ne pense pas qu'une Loi oblige le Syndic à présenter un nombre précis de devis.rnrnEn revanche, vous pouvez en exiger plusieurs (au moins trois) eu égard à l'importance des travaux. C'est tellement logique !!! Enfin, pas pour ce Syndic.rnrnCe serait bien d'en changer peut être ?rnrnCordialement